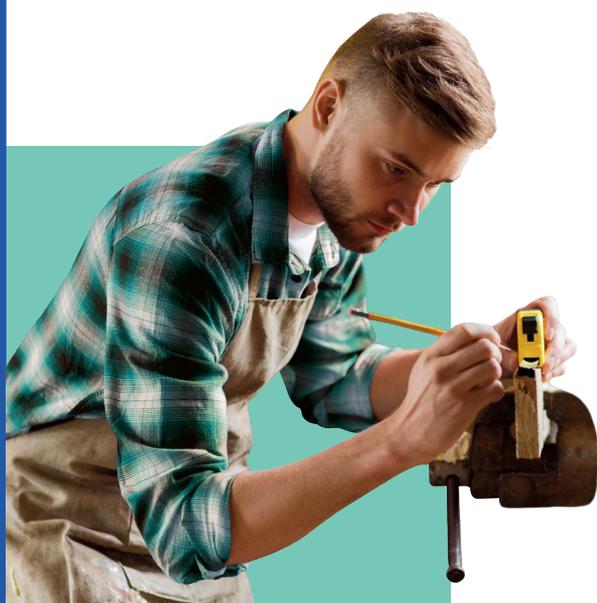


Dossier  
de presse

13 JUIN 2023



# LANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DANS L' AISNE





Le 13 décembre dernier, le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Olivier Dussopt, a annoncé, sur la base des manifestations d'intérêt des Conseils départementaux, une liste des 18 territoires qui expérimentent, jusqu'en décembre 2024, une nouvelle forme d'accompagnement des bénéficiaires du RSA afin d'améliorer leur accès ou retour à l'emploi.

### LES 18 DÉPARTEMENTS SÉLECTIONNÉS POUR L'EXPÉRIMENTATION RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA



#### CET ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ A 3 AMBITIONS :



ACCOMPAGNER 100 % des bénéficiaires du RSA sur un territoire donné



Montrer qu'une action plus **COLLECTIVE ET INTENSIVE** sur les territoires conduit à une meilleure insertion dans l'emploi



TESTER UNE APPROCHE DE « **GUICHET UNIQUE** » et de meilleure coordination avec les entreprises qui veulent recruter sur le territoire

#### L'EXPÉRIMENTATION DANS L'AISNE

Au 30 avril 2023, **15 907 foyers bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active** dans l'Aisne. Le Conseil départemental a inscrit comme priorité leur retour à l'emploi.

C'est pourquoi, il expérimente aujourd'hui, **l'accompagnement renouvelé** des bénéficiaires du RSA avec Pôle emploi et l'appui des partenaires, dans le cadre de la préfiguration de France Travail. Les services de l'État ont pour **mission de favoriser l'animation et la dynamique** du réseau partenarial. Cette expérimentation a été officiellement lancée le 11 mai par Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion lors d'un déplacement à Laon.

#### POUR UN ACCÈS RAPIDE À L'EMPLOI

Le Département a choisi de déployer l'expérimentation sur **le territoire du Laonnois**. Avec plus de **3 000 bénéficiaires du RSA**, ce territoire dispose de caractéristiques favorisant la réussite du dispositif : un dynamisme économique et un partenariat déjà installé entre le Département et Pôle emploi. L'expérimentation consiste en **un accompagnement individualisé et intensif** pour que les bénéficiaires puissent **accéder à l'emploi et sortir de la précarité**.

C'est une occasion également de poursuivre la démarche déjà déployée par le Département et Pôle emploi pour le retour à l'emploi en augmentant les moyens alloués à

**l'accompagnement**, de continuer à réduire les délais pour accélérer la mise en parcours, d'intensifier les accompagnements et **renforcer le suivi**, de simplifier les modalités d'accompagnement et développer l'offre d'insertion.

## L'EXPÉRIMENTATION REPOSE SUR LES PRINCIPES SUIVANTS

- **Un diagnostic et une orientation accélérés avec des délais de mise en accompagnement et de formalisation d'un contrat d'engagements réciproques raccourcis.**

Un accueil des nouveaux bénéficiaires est assuré conjointement par le Département et par Pôle emploi dans les **15 jours** suivant l'ouverture des droits. Sur la base de ce diagnostic, le bénéficiaire sera orienté vers l'une des **3 modalités d'accompagnement**, en fonction de sa situation :

### SOCIAL

Le bénéficiaire sera accompagné par un travailleur social du Département pour lever des freins sociaux.

### SOCIO-PROFESSIONNEL

Le bénéficiaire sera suivi en binôme par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social du Département dans le cadre de l'accompagnement global.

### PROFESSIONNEL

Le bénéficiaire est accompagné par un référent de parcours professionnel du Département ou par un conseiller Pôle emploi avec lequel il engage des actions pour son accès ou son retour à l'emploi.

- **Un accompagnement individuel renforcé avec au minimum un contact hebdomadaire avec l'accompagnateur.** Les financements accordés à l'expérimentation sont ainsi majoritairement dédiés au recrutement de professionnels de l'accompagnement pour répondre à cet objectif.

- **Un accompagnement individuel intensif pour que les bénéficiaires puissent accéder plus rapidement à l'emploi et sortir de la précarité.** En lien avec son conseiller Pôle emploi ou le travailleur social du Département, le bénéficiaire du RSA s'engage dans son parcours d'insertion avec 15 à 20h

d'activité par semaine : **formations, accès aux savoirs de base, ateliers de rédaction de CV, rencontres avec des employeurs, ateliers** pour reprendre confiance en soi, immersions en entreprise, ateliers pour lever des freins périphériques tels que la mobilité, le logement, la santé.

*L'enjeu n'est pas de conditionner le versement du RSA à une activité pouvant s'apparenter à du travail mais bien de se donner les moyens de mieux accompagner les bénéficiaires du RSA pour accéder à l'emploi à l'issue de leur parcours d'insertion.*

- **Une mobilisation coordonnée des employeurs par Pôle emploi afin de renforcer les contacts avec les entreprises (dans le cadre de job dating, d'immersions...) et d'identifier des opportunités professionnelles pour les bénéficiaires à la fin de leur parcours d'insertion.**

- **Un meilleur suivi des parcours grâce au déploiement de nouveaux outils numériques.**

## UN TERRITOIRE PILOTE ADAPTÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

L'expérimentation est mise en œuvre sur le Laonnois, territoire principalement rural, comptant près de 100 000 habitants. Il se compose d'une zone urbaine et d'une dizaine de centres-bourgs répartis sur 6 EPCI.

Le bassin d'emploi de Laon (avec un taux de chômage de 10,3 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2022) est ancré dans un maillage partenarial fort et **offre des opportunités de solutions structurantes** : plus de 2 000 établissements employeurs sont recensés et 2 776 offres d'emploi ont été déposées au cours de l'année 2022 pour 2 890 postes.

Autre atout majeur, la présence de **12 structures d'insertion** par l'activité économique dont 3 entreprises d'insertion, 1 entreprise d'insertion intérimaire et 18 ateliers chantiers d'insertion. S'ajoutent les porteurs des actions de l'Appel à Projets Insertion Emploi 2022-2024, qui se mobiliseront pour soutenir davantage l'insertion des publics éloignés de l'emploi direct.

Le territoire compte **3 054 bénéficiaires du RSA** dont 60 % sont orientés vers l'insertion professionnelle, correspondant à la moyenne départementale.

CETTE EXPÉRIMENTATION SE TRADUIT CONCRÈTEMENT PAR :

**20** POSTES SUPPLÉMENTAIRES de professionnels accompagnants

DES ACTIVITÉS D'INSERTION DE **15h à 20h** par semaine

UN RENFORCEMENT DU SUIVI avec un contact hebdomadaire au minimum entre l'accompagnateur et le bénéficiaire et un rendez-vous mensuel

Un nombre de suivis **LIMITÉ** par professionnel



LA RÉDUCTION DES DÉLAIS D'INTÉGRATION pour tous les allocataires



LA SIMPLIFICATION des modalités d'accompagnements

UNE MEILLEURE COORDINATION de la relation avec les entreprises

Le déploiement de **NOUVEAUX OUTILS NUMÉRIQUES**





## L' AISNE, DÉPARTEMENT FORTEMENT ENGAGÉ POUR LE RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le Département a inscrit l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA comme priorité dans **le cadre de son Plan Aisne Actifs Plus** voté en juin 2019. Cela se traduit par une politique ambitieuse en matière d'insertion et d'emploi qui s'appuie sur les relations de travail étroites et régulières avec Pôle emploi et l'État, développées ces derniers mois dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de

lutte contre la pauvreté et du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). **Le partenariat du Département avec Pôle emploi**, préfigurateur d'une organisation et de modalités de coopération renouvelées dans le cadre de France Travail, se matérialise également par un fort investissement au niveau de « **l'accompagnement global** » et l'organisation conjointe des **journées « Aisne Actifs Plus »**.

### UNE OFFRE D'INSERTION DIVERSIFIÉE

**Le Département investit fortement dans l'insertion des bénéficiaires du RSA.** La part du budget départemental dédiée à l'offre d'insertion est aujourd'hui **de plus de 5 millions d'€**. En complément des accompagnements individuels réalisés par les travailleurs sociaux du Département ou ses partenaires, des parcours sont proposés sur des thématiques aussi diverses que l'illectronisme, la mobilité,

la santé, la découverte de métiers ou encore l'accès aux métiers en tension. Le Département est également **fortement engagé** en faveur de l'insertion par l'activité économique à hauteur de 4 millions d'€ en 2023, dont 3 M € pour les Ateliers Chantier d'Insertion (36 structures sur le territoire) et le déploiement des contrats aidés (200 PEC-CAE et 100 CUI-CIE).



**NICOLAS FRICOTEUX**  
*Président du Conseil départemental de l'Aisne*



L'expérimentation du RSA rénové vient conforter la politique d'insertion menée par le Conseil départemental de l'Aisne. Notre but est d'accompagner les allocataires du RSA plus efficacement dans le retour à l'emploi, à travers un volume d'heures dédiées à l'insertion, tout en facilitant leurs démarches auprès de nos partenaires. Du test initial dans le Laonnois, nous ferons un retour d'expériences afin de déployer le plus rapidement possible ce dispositif sur l'ensemble de l'Aisne.

L'Etat octroie au Département une enveloppe de 1 019 512 € permettant la création de 20 postes au sein des services départementaux, de Pôle emploi et de la Mission Locale de Laon. Les efforts conjugués de tous les acteurs de l'insertion démontrent un engagement collectif pour celles et ceux qui ont besoin d'un accompagnement pour un retour à l'emploi durable.



## THIBAUT GUILLY

*Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises*

“ Avec la mise en œuvre de ces expérimentations dans le cadre de France Travail, notre ambition est de permettre à chaque personne d'accéder à l'autonomie par le travail. Pour y parvenir, nous misons sur l'action collective et coordonnée des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation pour apporter des solutions adaptées aux parcours, aux aspirations et aux difficultés de chaque personne mais nous comptons également sur la mobilisation des entreprises du territoire axonais pour ouvrir leurs portes à tous les profils et à tous les talents. ”

## THOMAS CAMPEAUX

*Préfet de l'Aisne*

“ Par cette participation à la préfiguration de France Travail en faveur de la rénovation des modalités d'accompagnement des allocataires du RSA, le territoire de l'Aisne a l'occasion de démontrer la qualité du travail réalisé par les équipes d'accompagnement des publics en faveur du retour à l'emploi. Cette opération permettra une action renforcée et partenariale au bénéfice des allocataires axonais, en adéquation avec les besoins en main d'œuvre et les opportunités économiques du territoire. Par son impulsion financière conséquente de près de 1 013 512 € en 2023, l'État accompagne le Conseil départemental de l'Aisne et Pôle emploi dans cette expérimentation qui saura faire figure d'exemple dans la conception future de France Travail au niveau national. ”

## BENOIT PETIT

*Directeur territorial Aisne-Somme de Pôle emploi*

“ Pôle emploi se mobilise au quotidien pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin. Avec le Conseil départemental de l'Aisne, nous partageons le même objectif : faciliter l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Nous œuvrons ensemble dans ce sens depuis plusieurs années déjà et aujourd'hui notre partenariat se renforce avec le lancement de ce nouvel accompagnement expérimenté jusqu'en décembre 2024 et qui bénéficiera aux 3 000 allocataires du RSA habitant le territoire de Laonnois. Après un diagnostic partagé et réalisé ensemble sur un même lieu, chaque allocataire bénéficiera d'un parcours personnalisé et adapté avec la mise en place d'un programme de 15 à 20h d'activités par semaine. Afin de répondre aux ambitions de cette expérimentation, des conseillers Pôle emploi de l'agence de Laon seront pleinement mobilisés. ”



## CONTACTS PRESSE



**Laure Duterte**  
Conseil départemental de l'Aisne  
Chargée des relations presse médias  
03 23 24 89 52  
06 38 99 23 82  
presse@aisne.fr



**Haut-Commissariat à l'emploi  
et à l'engagement des entreprises**  
Yostina AIAD  
06 60 76 29 23  
yostina.aiad@cab.travail.gouv.fr



**Préfecture de l'Aisne  
Service Communication**  
2 Rue Paul Doumer, 02000 Laon  
03 23 21 82 15  
pref-communication@aisne.gouv.fr



**Pôle emploi Hauts-de-France**  
Céline CAILLÉ  
03 22 53 55 66  
06 23 15 40 49  
celine.caille@pole-emploi.fr

**Laure Dutertre**  
**Conseil départemental de l'Aisne**  
**Chargée des relations presse médias**

03 23 24 89 52

06 38 99 23 82

[presse@aisne.fr](mailto:presse@aisne.fr)

